

## LE MOT DE LA PDG, Paulette Legault, CGA

Le dossier de la comptabilité publique figure certes au cœur de nos priorités. Et il y restera pour un certain temps. Il y a fort à parier que nous aurons une quantité importante d'information à partager avec l'ensemble des CGA œuvrant tant en cabinet qu'en entreprise. C'est la raison pour laquelle l'Ordre a décidé de créer ce nouveau bulletin d'information.

Nous avons choisi de vous présenter l'information sous la forme de capsules: des textes factuels, courts, qui vous permettent une mise à jour dans un minimum de temps. Cependant, vous pouvez toujours vous adresser à l'Ordre en transmettant un courriel à [comptabilitepublique@cga-quebec.org](mailto:comptabilitepublique@cga-quebec.org) si vous désirez en savoir davantage concernant tout sujet abordé dans ce bulletin.

*Le point sur la comptabilité publique sera publié en ligne régulièrement.*

Nos objectifs sont les suivants :

- assurer une compréhension commune, tant pour l'Ordre que pour ses membres, de l'évolution de ce dossier par une transmission d'informations régulière;
- présenter l'ensemble des actions en cours au sein des différentes instances de l'Ordre;
- répondre à vos questions concernant la comptabilité publique.

## L'ORDRE EN ACTION

Au cours des derniers mois, de nombreuses actions ont été posées dans le dossier de la comptabilité publique :

- Mise en place, au siège social de l'Ordre, d'une équipe dédiée au dossier de la comptabilité publique. Cette équipe coordonne les demandes de permis et les inscriptions au programme d'encadrement. Elle répond également aux questions des membres sur la comptabilité publique.
- En décembre, tenue de quatre sessions d'information qui ont permis de rencontrer quelque 500 CGA de diverses régions du Québec. Ces rencontres ont permis de faire le point sur le dossier et d'identifier les enjeux que pose la réglementation, notamment en ce qui a trait à la réalité du marché de la vérification et la période transitoire.
- En janvier, un sondage est transmis aux CGA œuvrant en pratique privée. La compilation des réponses reçues est en cours. Les experts travaillent actuellement à dégager les conclusions et dès que possible, nous rendrons les faits saillants disponibles dans l'espace réservé aux membres du site Internet de l'Ordre, sous l'onglet *Mon dossier*, section *Mes documents/comptabilité publique*.
- Identification des pistes de solution et analyse des plus pertinentes, en tenant compte de la nécessité de promouvoir les compétences de nos membres tout en respectant notre mission de protection du public.
- Développement d'un plan de communication. Parmi les objectifs poursuivis, la priorité est de faire connaître aux grands donneurs d'ouvrage le nouveau statut des CGA et le fait que les CGA auditeurs peuvent maintenant offrir des services de vérification à toutes les sociétés ouvertes (cotées à la bourse) et à tout type de société fermées (PME) ou publiques.
- Le 18 mars, invitation transmise aux CGA auditeurs à postuler sur des mandats de vérification offerts par le Bureau du vérificateur général du Canada (BVGC) sous la forme d'affectations temporaires. Cette offre est un premier résultat concret des démarches entreprises auprès des grands donneurs d'ouvrage afin de dégager des mandats de vérification accessibles aux CGA.
- Le 23 mars, rencontre avec l'Office des professions afin de poursuivre la sensibilisation aux problèmes soulevés par certains CGA. L'Ordre a retenu l'attention des dirigeants de l'Office qui ont demandé un document d'analyse faisant état de la problématique et des pistes de solution.

## EN DIRECT DE L'ÉQUIPE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Les travaux réalisés par les membres de l'équipe de comptabilité publique depuis le mois de décembre ont permis d'atteindre les résultats suivants :

- 151 permis délivrés à des CGA auditeurs et des CGA auditrices.
- Réponse à près de 400 demandes provenant des membres ayant des questions sur la comptabilité publique.
- Publication des documents concernant le programme d'encadrement, notamment le Guide du programme d'encadrement et les formulaires à compléter par les CGA qui ont accumulé le nombre d'heures requis à l'obtention du permis dans un délai supérieur à cinq ans.
- Début des programmes d'encadrement.

Pour les prochaines éditions du bulletin, l'équipe relèvera les questions qui reviennent le plus souvent afin de partager l'information avec l'ensemble des membres.

## LES COMMUNICATIONS À VOTRE SERVICE

La direction des communications travaille étroitement avec l'ensemble des instances de l'Ordre afin de promouvoir les compétences des CGA en matière de comptabilité publique. À la suite de l'adoption d'un plan de communication spécifique à ce dossier, les actions suivantes ont été réalisées au cours des dernières semaines :

- Le 25 mars : publication d'une publicité dans le journal La Presse encourageant le lecteur à visiter le site Internet de l'Ordre afin de prendre connaissance de la liste des CGA détenteurs d'un permis de comptabilité publique.
- Développement d'une campagne publicitaire auprès d'environ 2 000 entreprises de plus de 50 employés. Cette campagne se déroulera dès la fin du mois d'avril.
- Création du bulletin *Le point sur la comptabilité publique*.
- Préparation d'un dossier spécial sur la comptabilité publique qui sera publié dans le magazine Espace CGA du mois d'avril.

D'autres actions sont prévues auprès des grands donneurs d'ouvrage, des dirigeants d'institutions financières, des divers paliers de gouvernement et des maisons d'enseignement. À suivre dans les prochaines éditions du bulletin.

## LA BOÎTE AUX LETTRES

Vous avez une question d'ordre général concernant le dossier de la comptabilité publique et vous souhaiteriez qu'elle soit abordée dans ce bulletin ? Envoyez-nous un courriel à l'adresse [comptabilitepublique@cga-quebec.org](mailto:comptabilitepublique@cga-quebec.org). Il nous fera plaisir de vous lire et de partager votre préoccupation avec vos confrères et consœurs dans une prochaine édition.

Si vous avez des questions portant sur un dossier spécifique ou une situation personnelle, n'hésitez pas à vous adresser directement à un membre de l'équipe de la comptabilité publique.